

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 23

Artikel: Après les vendanges
Autor: Fourrier, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

été transféré en landwehr parce qu'il n'est pas capable de commander dans l'élite. Il croit donc devoir insister, toutes les fois que l'occasion s'en présente, sur la cause réelle de son transfert.

Un jour, devant le front de sa section, il interpellait un soldat :

« Pour quelle cause, lui demande-t-il, un officier de l'élite peut-il être transféré, avant l'âge réglementaire, dans la landwehr ? »

— Mon lieutenant,... c'est pour y prendre un peu d'escient.

A on n'einterrâ.

Lè z'autro iadzo, quand y'avâi on einterrâ per tsi no, lè dzeins s'amollâvont à l'hâora devant la maison et tandis que lè pareints et lè cognessancès dâo défrou, medzivant sai dâo jambon, sai dâi navetts ào tot bounameint on bocon dè pan et dè toma ein bêvesseint on verro pè l'hotô, on djazavé on bocon quie devant, dévezavé dè la pliodze et dâo bio teimps, dâi truffés et dâi z'ovradzo, pu, quand on veyâi sailli la bière et que l'aviont messé su lo brancard, lè porteu l'âi sè croisant, on sè boutâvè à la fila après lè pareints et ein route po lo cemetiro !

Mâ, on iadzo ào païlo et quand l'etiont après la medzaille et lo baire, clliâo pareints dâo défrou n'aviont jamé coaite ; lo menistre qu'avâi cein acoutemâ ne sè pressâvè jamé non plie dè veni férè la priyâ et bin soveint sè décida-vant à s'einmodâ contre lo cemetiro quand lo sélao allâvè sè mussi que faillâi paidrè dinse tota 'na demi-dzornâ à dzourz que devant po lè z'einterrâ.

Ora, allâ-laii vai ! du que n'ein 'na novalla municipalità io l'ont fourrâ quattro dzouveno, font cein martsî rondeau ! La couounâa a atsetâ ion dè clliâo petits tserrets tot nai que sont fô tot esprest po menâ le moo, on corbillard, coumeint l'âi diont, et coumeint l'ont volliu sâidrâ la moudâ dè clliâo dè la vela, l'ont nommâ on gaillâ tot esprest assebin po allâ ài z'einterrâ et sè veilli que tot martsé crâna-maint.

Et quand l'est po 'na toll'hâora, n'ia pas ! lo diretteu dè la pompa funèbre, coumeint l'âi diont, est quie, que trait sa montra, et hardi ! ein route ! Dinse n'ia perein fauta po lè dzeins d'êtrè d'obedzi dè pêdzi pi cinq menutes quie devant, que ma fai, cein l'est 'na boun' affère.

Pu n'est pas lo tot, coumeint lo nové cemetiro est on bocon lién dâo veladzô, n'ia pas fauta, s'on vâo, d'allâ tant qu'âo bet, font arretâ lo convoi à mi-tsemin, ào contor dâo tsamp à Davi ào fifre, et lè dzeins que ne volliont pas allâ pe lién saillont dâi reings, passont devant lè pareints et poivont s'ein reveri à l'hotô, après que lè z'autro sè reinmodont avouâ la bire po lo cemetiro.

L'âo failai po diretteu dè clliâo pompa funèbre cauquon que satsé on bocon coumandâ, qu'aussé accoutemâ dè férè martsî 'na colonne, cauquon on pou crâno quiet ! et l'ont nommâ lo Louis dè la Réssâ, qu'est sergent et einfârattâ qu'on dianstre po lo milito et que vint justameint dè passâ se n'écoula po avâi lè galons dè sergent-majo.

Le dzo après que l'est revengnu dè st'écoula, y'avâi justameint l'einterrâ à la fenna à Bar-bou et quand lo convoi fe arrevâ à mi-tsemin dâo cemetiro, l'ont fait harte ! Coumeint vo z'è de, po laissi sè reveri lè dzeins que ne sè tsail-lesant pas d'allâ pe lién.

Adon c'è dzo quie, ne sè pas se lo Louis étaï eimbrelcoquâ àobin se sè créyâi adé ào ser-vice, mâ tantia que quand l'âo falliu lè rein-modâ, l'âo fô dou pas à recoulons et s'est met à boailâ :

— Section en avant ! Colonne à gauche ! Maaarche !

Après les vendanges.

Le père Mauplat, petit fermier à Gentilly-le-Sec, avait vendangé sa vigne, une vigne pas grande, mais bien située sur un coteau exposé au soleil et qui donnait un vin excellent.

Cette année-là, la récolte n'avait pas été abondante, il avait recueilli environ trois cents kilos de raisin ; désirant augmenter la quantité et élever le degré d'alcool de son vin, il résolut de le soumettre à l'opération du sucrage.

Il s'informa des formalités à remplir pour faire détaxer son sucre.

Il se rendit à la mairie où l'instituteur, qui faisait fonction de secrétaire, lui apprit que la loi du 29 juillet 1884, article 2, dit que les sucres employés au sucrage des vins sont détaxés sur une simple démande de la personne intéressée.

Profitons du bénéfice de la loi, se dit le père Mauplat qui prit sa plume ; et, après bien des difficultés, car la rédaction épistolaire n'était pas son fort, il rédigea de sa plus belle écriture une demande de dénaturation de cinquante kilos de sucre.

Cela fait, il revêtit sa blouse des dimanches, prit sa casquette neuve et se rendit à la recette la plus proche, à onze kilomètres de Gentilly.

Il trouva un employé auquel il présenta sa démande.

L'employé la prit et tendit la main.

— Après ? interrogea-t-il.

— Après, quoi ? demanda le père Mauplat.

— L'autre pièce.

— Je n'en ai point d'autres ; l'instituteur m'a dit que cela suffisait ; nous avons consulté la loi.

— Cela ne suffit pas, reprit l'employé, il faut un certificat du maire.

Il jeta la demande à la figure du contribuable.

— Allez et ne revenez que lorsque vous serez en règle.

Il ferma brusquement la porte du guichet.

Parait qu'il faut un certificat du maire, se dit le père Mauplat ; c'est singulier, la loi n'en parle pas.

Il revint à Gentilly et courut à la mairie ; le maire était à la chasse, il lui fallut attendre au lendemain pour obtenir la pièce exigée ; dès qu'il l'eut en sa possession, il envoia son garçon de ferme porter les deux pièces à la recette buraliste.

Le garçon de ferme franchit les onze kilomètres, se présenta à la recette, frappa au guichet.

Il attendit une demi-heure.

— Qu'est-ce qu'il vous faut ? lui demanda l'employé.

— Je vous apporte une demande de détaxe pour du sucre ; voici les pièces.

L'employé les prit.

— C'est pour vous ?

— Non, monsieur, c'est pour mon maître, monsieur Mauplat, qui est déjà venu hier.

L'employé jeta les pièces à la figure du garçon de ferme.

— C'est incroyable ! s'écria-t-il, ils ne savent jamais ce qu'ils ont à faire ! Allez dire à votre maître qu'il faut qu'il vienne lui-même.

— Il est déjà venu hier.

— Je m'en fiche ! Allez.

Et l'employé lui montra la porte.

Le domestique franchit le nouveau les onze kilomètres et rapporta la réponse à son maître.

— Il faut y aller en personne, dit le père Mauplat, j'ai bien autre chose à faire ; enfin, il faut se conformer à la loi, j'irai demain.

Le lendemain, il refranchit les onze kilomètres et se présenta à la recette buraliste où l'employé le reçut comme un huissier dans un atelier de peintres.

— Qu'est-ce qu'il vous faut encore ? demanda-t-il.

— Monsieur l'employé, je suis venu avant-hier pour faire détaxer cinquante kilos de sucre ; il manquait une pièce.

— Je vous reconnais ; ensuite.

— Mon domestique est venu hier, vous l'avez renvoyé sous prétexte qu'il était nécessaire que je vienne moi-même.

— Parfaitement.

— J'ai d'autres occupations.

— Ce n'est pas moi qui ai fait la loi.

— Je vous ferai remarquer que la loi n'en parle pas.

— Vous le savez mieux que moi, n'est-ce pas ? Hâtez-vous ; qu'est-ce que vous voulez ? Je n'ai pas le temps de vous écouter.

— Vous le savez bien : faire dénaturer cinquante kilos de sucre.

— Aujourd'hui, vous n'y pensez pas.

— Pourquoi ?

— C'était hier qu'on dénaturait ici.

— Vous auriez pu le dire à mon garçon.

— Il n'avait qu'à le demander.

— Je suis pressé, je ne peux pas attendre.

— Allez à Vachery, dit l'employé ; je crois qu'on dénature aujourd'hui dans ce bureau-là.

Vachery était à huit kilomètres.

Le père Mauplat, en maugréant, franchit les huit kilomètres et présenta sa requête à l'employé de la recette buraliste de Vachery.

— Mais, mon cher monsieur, lui dit l'employé en bauissant les épaules, vous n'y êtes plus.

— Comment cela ? demanda le père Mauplat.

— C'est aujourd'hui vendredi.

— Vous ne m'aprenez rien.

— Eh bien, reprit l'employé, je vous apprends qu'on dénature le jeudi ici.

— Ah ça ! est-ce que l'on se moque de moi ? dit le père Mauplat ; on dénature toujours la veille. Je n'ai pas le temps d'attendre ; je vous somme de me dénaturer mon sucre.

— Vous en avez une santé ! dit l'employé en lui riant au nez, puisque je vous dis que c'est impossible.

— Alors je ne pourrai pas sucer mon vin ?

— Il y a un moyen ; allez à la préfecture.

— C'est une heure de chemin de fer et cela coûte.

— C'est la seule manière d'opérer si vous êtes pressé.

— J'en ai besoin tout de suite.

— Vous n'avez pas de temps à perdre ; adressez sans retard une demande au directeur ainsi que toutes vos pièces ; en vous rendant en personne à la direction le surlendemain, vous pourrez faire dénaturer vos cinquante kilos de sucre.

Le père Mauplat franchit les dix-neuf kilomètres qui le séparaient de Gentilly-le-Sec.

Il était harassé.

Il prit sa bonne plume et rédigea une demande à monsieur le directeur des contributions indirectes, demanda à laquelle il joignit toutes les pièces en se conformant de point en point aux instructions que l'employé lui avait données.

Deux jours après, il prit le train de bon matin.

Arrivé à X..., il chercha la direction des contributions indirectes ; aucune plaque indicatrice ne la désignait au public.

Il frappa vain à plusieurs portes ; enfin, il pénétra dans un bureau.

— Qu'est-ce que vous voulez ? interrogea un employé tapi derrière un grillage.

— Le bureau des contributions indirectes.

— C'est ici.

— On pourrait mettre un écritau.

— Il n'y a pas de fonds pour cela. Dépêchez-vous d'expliquer le motif de votre visite, je n'ai pas de temps à perdre.

— Vous dormiez quand je suis entré.

— Cela ne nous regarde pas.

— Je viens faire dénaturer cinquante kilos de sucre.

— Où sont vos pièces, le certificat du maire ?

— Je les ai envoyées il y a deux jours.

— C'est vous, monsieur Mauplat ?

— Lui-même.

— Vous venez trop tôt.

— Sans doute, il faut faire votre demande au moins quinze jours à l'avance.

— C'est une plaisanterie.

— Je ne plaisante jamais, monsieur ; votre demande doit être adressée au receveur le plus proche de votre résidence.

— C'est un receveur qui m'a conseillé de me rendre à la direction.

— C'est une erreur.

— La loi dit que l'on peut s'adresser au directeur ou au sous-directeur.

— Encore une fois, c'est une fausse interprétation des règlements ; vous n'aviez qu'à aller à la mairie consulter les instructions.

— Je les ai consultées, dit le père Mauplat, il n'est point question de tout cela !

— Ne criez pas si fort.

— Je crierai si cela me plaît.

— Vous allez réveiller les employés.

— Le beau malheur ! s'écria le père Mauplat ; je renonce à la détaxe puisqu'il en est ainsi. Rendez-moi mes pièces ?

— Vos pièces ? Est-ce que vous croyez que je sais où elles sont ?

— Je veux mes pièces.
— Laissez-moi le temps de les chercher.
— Rien du tout.
— Vous ne les aurez pas. Vous en avez un tou-

pet!
L'employé ferma le grillage et disparut.

Le père Mauplat rentra chez lui, furieux.

Quelques jours après, le receveur le convoqua à son bureau.

Le père Mauplat enjamba les onze kilomètres.
Le fonctionnaire lui adressa d'abord une admon-

estation bien sentie sur la façon peu convenable

dont il s'était comporté à la direction.

— J'ai reçu vos pièces, lui dit-il, je vais vous les remettre; on ne peut pas faire droit à votre demande,

attendu que l'en dénature pas moins de cent kilos.

— Mais ce n'est écrit nulle part! exclama le père Mauplat.

— Peu importe, c'est comme cela.

— Vous ne pouviez pas me le dire le premier jour? dit le paysan en déchirant ses pièces, dont les morceaux jonchèrent le plancher.

Absolument authentique.

EUGÈNE FOURRIER.

Clia dão tsapé.

On farceu, qu'avâi futa d'on tsapé, eintrè tsi on tsapé po ein atsetâ ion. Stuce l'ai ein fâ vaire dè totès lè sortès: dâi pliatis, dâi rionds, dâi bugnes et mimameint dâi tubes dè coumenion.

L'autre, qu'ein tegnai ion que l'ai fasâi einvia, l'ai dese:

— Diéro fédès-vo cé tsapé?

— L'est houit frans! l'ai fe lo tsapé.

— Houit frans! l'est trào tchai! pâodès-vo pas rebattrâ à mein ouïè?

— Na! l'est lo justo prix!

— Oh! bin! ne lo vu pas! l'est trào tchai à houit frans! Et pi cé tsapé n'a min dè pertes ài z'ales!

— Dâi pertes ài z'ales? Et porquiet?

— Por que lo bouriško qu'ein baillérâi houit frans pouessé à mein l'ai passâ sè z'orolhiés! l'ai repond lo farceu, ein eimpougneint lo pécliet dè la porta.

Un nouvel usage de la boîte aux lettres.

— Dernièrement, nous avons emprunté, au *Petit Parisien*, de curieux détails sur les nids des oiseaux. Voici, d'après le même journal, un fait plus curieux encore:

• Depuis quatre ans, des mésanges ont élu domicile dans la boîte aux lettres de l'école-mairie de Mongeroult (Seine-et-Oise).

• De 1898 à 1901, ce nid, d'un nouveau genre, aura vu naître cinquante-trois oiselets. Ces hôtes confiants, d'ailleurs, ne sont nullement gênés par les allées et venues fréquentes des élèves ou des habitants que le souci de leurs affaires appelle à la mairie.

• Ajoutons — ce trait caractéristique mérite d'être noté — que l'école tout entière a pris sous sa protection le frêle couple, leurs œufs et leurs petits. Même, un brave homme, le facteur, n'hésite pas à allonger chaque jour son trajet de 130 mètres pour ne pas troubler la quiétude des oiselets. N'est-ce pas que ce détail est d'un charme touchant?

Pour nos lectrices.

Comment on doit soigner les habits d'hiver. — On ne saurait prendre trop de précautions en serrant les effets d'hiver afin de les préserver des ravages des mites. Ces insectes se plaisent dans les vêtements remplis de poussière, car c'est dans cette poussière qu'ils trouvent leur nourriture.

La propreté parfaite tant des vêtements que des armoires est indispensable. Il faut passer à l'eau chaude tous les coins des armoires où l'on doit servir les vêtements d'hiver et les arroser d'essence de térbenthine; il faut faire de même pour les commodes et les garde-robés.

Lorsque ce nettoyage est fini, on placera des jour-

naux propres sur des rayons et dans les tiroirs. Les mites ne peuvent sentir l'encre d'imprimerie des journaux.

Choisissez un temps sec, une journée de soleil pour bien aérer vos effets avant de les serrer. Ouvrez bien les paletots, les habits dans les plis, les poches tournées en dehors, secouez-les, battez-les, et brossez-les jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace de poussière; pendez-les ensuite au soleil pendant deux ou trois heures.

Tous les vêtements doivent être réparés avant de les serrer, de façon qu'on puisse les prendre en cas de besoin.

Piez tous les effets à l'endroit, afin qu'ils ne fassent pas de faux plis. Couvrez-les chacun séparément avec des journaux et mettez-les dans les armoires ou dans les malles destinées à les recevoir en n'épargnant ni l'ail, ni le poivre ou le camphre.

(*Le Messager*).

A l'école.

C'était à la leçon de géographie, dans l'école d'un de nos villages. « Comment s'appellent les habitants de la Laponie? » interroge le maître.

— Les Lapons, répond un élève.

— Très bien, mon ami... Et les habitants du Cap, quel nom leur donne-t-on?

— Les Capons!

Dans la même classe, à la leçon d'histoire. Le maître: « Qui peut me dire ce que faisait la reine Berthe? »

Une fillette: « Je sais, moi, mais je peux pas le dire. »

Le maître: « Mais si, tu peux bien dire ce que Berthe faisait quand elle sortait de sa bonne ville de Payerne et qu'elle se promenait dans les campagnes. »

La fillette: « J'ose pas. »

Le maître se fâchant: « Puisque tu es la seule à le savoir, dis-le donc, il n'y a pas de quoi rougir. Voyons, que faisait-elle, la bonne reine? »

La fillette, timidement: « Elle... elle... f...tait le camp! »

L'enfant ignorait que *fîler* signifiait autre chose que décamper.

Souscription en faveur d'un monument à Juste Olivier.

Dans son numéro du 30 mai, la *Gazette* annonce qu'elle a reçu de Bâle, par l'entremise de M. Ernest Lugrin, professeur, une somme de fr. 150, de la part de quelques amis et admirateurs de Juste Olivier. Le montant des sommes recueillies, tant par nos confrères que par nous, est donc actuellement de fr. 470,80.

Qui veut compléter les 500 francs?

Boutades.

On rapporte une petite histoire assez amusante au sujet de l'entrevue qu'eut, le mois dernier, lord Kitchener avec le général Botha. L'anecdote prouve tout au moins que Botha ne manque pas d'esprit.

Vers la fin de l'entrevue, après que les deux généraux eurent longuement causé ensemble, Botha voulut prendre congé.

— Et maintenant, fit-il, je n'ai plus qu'à me retirer.

— Oh! déclara lord Kitchener, inutile de vous presser; vous n'avez pas de train à prendre!

— Non, riposta Botha, mais j'ai un train à arrêter.

Et effectivement, vingt-quatre heures plus tard, un train sauta près de Wonderfontein, par les soins de Botha.

En police correctionnelle:

Le président. — Accusé, êtes-vous marié?

L'accusé, d'un air aimable. — M. le président a peut-être une fille?

Un savant, après avoir lu à sa femme un travail qu'il vient de terminer:

— As-tu bien compris?

— Parfaitement.

— Alors, je suis tranquille: tout le monde comprendra.

Un ami de Berlureau annonce à celui-ci que son médecin lui a ordonné des fumigations.

— Ça me soulage, dit-il; seulement, ça me fait monter le sang à la tête.

Berlureau, haussant les épaules:

— Prenez-les froides!

— Galipard, un peintre peu fortuné, est en délicatesse avec son tailleur, qui refuse énergiquement de lui livrer à crédit un costume neuf.

— Pas de costume neuf, déclare-t-il avec force; mais si vous avez des réparations à faire...

Alors, Galipard, tirant vivement un bouton de sa poche:

— Soit... recousez-moi donc un veston à ceci!...

Au Casino-Théâtre. — Aujourd'hui et demain, dans les salles et jardins du Théâtre, *revente-représentation-concert*, au profit de **La Paternelle** et de l'**Hospice de l'enfance**. Ce dernier bénéficiera du 10 % de la recette nette.

On sait le coup d'œil enchanteur que présentent les salles du Théâtre bordées de gracieux comptoirs de vente. Et, derrière ces comptoirs, d'aimables dames et demoiselles, offrant aux visiteurs la plus agréable occasion de faire acte de philanthropie.

Le samedi soir, *représentation et concert*, avec le bienveillant concours de Mme Troyon-Blaesi, de M. Sentein, de l'Opéra — vous avez bien lu, de M. Sentein — de *Belles-Lettres*, de l'*Orchestre de la Ville*, etc. — *L'Union instrumentale*, *Le Corps de musique de la Ville* et *La Chorale* ont bien voulu aussi donner leur concours pour les *concerts* qui auront lieu dans les salles et au jardin.

Que la crainte de dépenser trop ne retienne pas les visiteurs. Tout est organisé de façon à n'obliger personne à dépasser ses intentions, et cela sans préjudice pour l'agrément. Comme le dit l'appel des organisateurs: « Grande ou petite dépense, on en aura toujours pour son argent. »

Livraison de *juin* de la **BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE**: *La religion sans dogmes*, par Ernest Naville.

— Irène Andéol, Roman, par T. Combe. — La pédagogie dans l'armée française, par Abel Veuglaire.

— Le romancier des Bossiaki, par M. Reader.

— Le problème noir aux Etats-Unis, par George Nester-Triecche. — Le cantonnier. Nouvelle, par B. Grivel.

— Les troubles de Chine et les missionnaires, par Charles Piton. — Chroniques parisienne, italienne, anglaise, suisse, scientifique et politique. — Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

Nettoyage des dentelles noires. — La dentelle noire, même la plus malpropre, redévient belle et reprend sa teinte noire, avec le procédé suivant: On plonge la dentelle dans du lait; on l'y laisse pendant quelques minutes; on la prend, on la presse dans la main, ou la plonge dans un autre bain de lait, en continuant ainsi jusqu'à ce que le dernier bain de lait reste propre. On épingle ensuite la dentelle pour la laisser sécher, sans la repasser, ou bien on la repasse entre deux linges propres.

La rédaction: L. MONNET et V. FAVRAT.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

ENCRES A.-W. FABER

fixe et à copier.

lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.